

Ambilly/A.G./délibérations C.M/2021-018

Département de  
La Haute-Savoie

Arrondissement  
de Saint Julien

## COMMUNE D'AMBILLY

### EXTRAIT

## Du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 février 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 29 /présents : 26 / votants : 28 / excusés : 2 absents : 1

Date de la convocation : le 18 février 2021

Date d'affichage du compte rendu : 26 février 2021

Le jeudi 25 février 2021 à 19h18, le Conseil Municipal de la ville d'Ambilly s'est réuni en séance publique, salle de la Halle en Verre, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire d'Ambilly.

Présent(es) : 22 – Monsieur Guillaume MATHELIER – Madame Bertilla LE GOC – Monsieur Laurent GILET – Madame Carole DARCY – Monsieur Abdelkrim MIHOUBI – Monsieur Guillaume SICLET – Madame Helena DORA (par visioconférence) - Monsieur Apdullah KAYGISIZ - Madame Marie-Elisabeth BAILLY (par visioconférence) – Madame Rabia HADDADI – Monsieur Noël PAPEGUAY – Madame Dalina EYINGA - Monsieur André SAURON – Monsieur Yasin SEN – Madame Maria TOURAINÉ - Monsieur Burim CERIMI – Madame Antoinette MAURER - Monsieur Hervé FEARN - Madame Gaelle LEGAI-PERRET (par visioconférence) – Monsieur Roland MARTIN - Monsieur François LIERMIER – Madame Nathalie BAUER – Madame Christiane GROS – Monsieur Julien FERAUD – Madame Sandrine CHAUVET - Monsieur Mohamed EL BAKI.

Absent(es) représenté(es) : 2 – Madame Geneviève GANTIN (procuration à Monsieur Guillaume SICLET) – Madame Christiane BORGIS (procuration à Monsieur Yasin SEN).

Absent(es) : 1 - Monsieur Jacques VILLETTE

*Secrétaire de séance : Madame Bertilla LE GOC*

## Finances n°2021-018 : Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

Rapporteur : Guillaume MATHELIER

Il est fait lecture du rapport d'orientation budgétaire pour 2021



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



### Dispositions légales – rappel

- Le Débat d'Orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1,L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). L'article D2312-3 issu du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire oblige les collectivités à un vote de ce rapport dans lequel doivent figurer les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. Doivent figurer également:
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »). Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Hoye ; TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de La Valette-du-Var ; TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang c/ commune de Mousas-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n°2016-841 du 24/06/2016. R



## Contexte économique général

A la suite des premières conséquences liées à l'épidémie du coronavirus SARS-CoV-2 début 2020, notamment les premiers confinements l'économie mondiale évolue de façon incertaine et incontrôlée, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Les mesures de confinement, largement utilisées par les gouvernements pour tenter d'enrayer la pandémie se sont traduites par un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale, suivis de forts rebondissements de l'économie au 3<sup>e</sup> trimestre dans les pays développés, suivant ainsi le rythme des déconfinements et des confinements. L'activité économique mondiale est cependant restée en recul en 2020 par rapport à 2019 et elle l'est restée malgré les lueurs d'espoir créés par les annonces liées au développement des vaccinations.



## ZONE EURO : une activité très inégale liée à la crise sanitaire – un soutien massif des institutions européennes

Malgré des rebonds à l'été 2020, l'activité reste inférieure à plus de 4% par rapport à 2019, laissant des secteurs tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme dans une situation difficile et affectée durablement. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne). Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais les nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays depuis octobre mettent toutes les activités en péril, malgré les tentatives des gouvernements de réduire les impacts négatifs sur l'économie.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, un soutien massif des institutions européennes se traduit par un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus d'un programme de 100 Mds € destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. La BCE a réagi rapidement et significativement en dégageant des capacités de financements supplémentaires et en alimentant les banques en liquidités. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.



## FRANCE : Les conséquences de la crise sanitaire

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020 avec un PIB qui a chuté de 13,7 % à la suite du premier confinement national. Les secteurs les plus durement éprouvés par la crise sanitaire ( restauration, cafés hébergement, transports, automobile et aéronautique) peineront de façon durable à retrouver le rythme de 2019. Dans ce contexte incertain, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.



## Des mesures d'urgence gouvernementales pour soutenir l'économie nationale

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie s'avère impressionnant. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé le niveau des créations d'emploi lentement accumulées de 2017 à 2019. Fin 2020 le nombre de chômeurs atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage se fixe à 9,0 %. Malgré le dispositif d'activité partielle, estimé à 31 milliards €, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021.

Des mesures d'urgence gouvernementales ont été conçues pour soutenir les ménages, les entreprises et les secteurs les plus durement impactés de notre économie. Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Enfin d'année 2020 une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier a été répartie sur ces programmes.



## Une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, la forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne fin 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.



## Un déficit important des finances publiques

Au-delà de la forte hausse de demande de crédits de trésorerie des entreprises et des ménages sur 2020, en raison de la baisse de l'emploi, de la baisse de l'activité et des interventions publiques massives, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Contrairement aux pays européens voisins, la France ne dispose d'aucune marge de manœuvre financières en termes de financement de la relance. Après 4 lois de finances rectificatives en 2020 qui ont apporté des solutions d'urgence, la loi de finances 2021 s'engage dans un plan de relance plus structurel.

Pour 2021, le gouvernement prévoit, dans la loi de finances 2021, un déficit public à 8,5 %, une croissance économique à + 6% et une dette publique à 122,4 % du PIB. Pour autant, la forte augmentation prévue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE.



## Principales dispositions de la loi de finances 2021 concernant les collectivités locales



### Préserver les collectivités locales d'un choc économique afin rester des acteurs de la relance

Le plan de relance de l'État prévoit que près d'un tiers des 100 milliards d'euros du plan "France Relance" devrait être consacré aux collectivités locales à travers des opérations d'aménagement du territoire. Les préfets de régions et de départements seront mis à contribution et devront veiller à la répartition selon les besoins d'une partie de ces crédits. Il est prévu de les renforcer par la création de "préfets de la relance".

A noter un amendement du gouvernement permettant de passer outre l'obligation pour les collectivités de cofinancer les projets d'investissement au minimum à 20% du montant hors taxe. Cette tolérance s'appliquera aux collectivités recevant des crédits de la mission "plan de relance" pour des projets d'investissement consacrés à la rénovation énergétique. Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros.



### Stabilité des dotations

Les concours financiers augmentent, et la DGF reste stable avec un montant global élevé à 26,8 milliards d'euros. Rappelons par ailleurs que le plan de relance du gouvernement a prévu un milliard d'euros de plus d'autorisation d'engagement concernant la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Comme en 2019 et 2020, la dotation de solidarité urbaine (DSU) est augmentée de 90 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale (DSR) est augmentée du même montant. La dotation Politique de la Ville reste au même niveau qu'en 2020.



## Taxes et impôts

### La suppression de la Taxe d'Habitation et la réforme de la fiscalité locale

Amorcée en 2018, la suppression de la taxe d'habitation se poursuit. Après des réductions de 30 % la première année et 35 % la deuxième année, ce sont 80 % des ménages qui ne paient plus de taxe d'habitation depuis 2020. Les 20 % des ménages encore redevables de cette taxe bénéficieront de deux baisses successives, l'une en 2021, l'autre en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Seule sera maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants. A compter de 2021, la perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Un coefficient correcteur sera également mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation.

### Bases d'imposition

Les bases d'imposition seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée en novembre.

### Une baisse des Impôts de production

Cette diminution est destinée à réduire les taxes qui pèsent sur les entreprises, indépendamment de leurs résultats et à redresser leur compétitivité.

Le bloc communal sera touché à hauteur de 3,29 milliards d'euros.



## Taxes et impôts

### Trois impôts sont concernés :

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) Suppression de la part régionale 7,25 milliards d'euros.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) Diminution de 1,75 milliard liée à la modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation des valeurs locatives des établissements industriels.

La taxe foncière sur les propriétés bâties Diminution de 1,54 milliard

Sources : Notes sur le DOB 2021 AMF 69 (Rhône et métropole de Lyon) octobre 2020 – Ecofinances: PLF 2021 Quelles décisions pour les collectivités locales ? Décembre 2020 – Projet de loi de finances pour 2021 (Sénat – décembre 2020) -



## Les orientations financières de la commune pour 2021



## Un budget plus politique qu'un seul budget de gestion.

L'année 2020 avait conduit la municipalité à voter les orientations budgétaires avant les élections municipales, mais le BP 2020 avait été voté après le début de la crise sanitaire. Sans en bousculer la structure, la commune a pu se servir toute l'année du budget construit au début de l'année 2020 sans aucune modification majeure, mais en restant souvent liée à des priorités de gestion en période de crise.

Le BP 2021 sera volontairement plus offensif sur la défense des projets de la collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement, avec le souhait de pouvoir faire avancer les points du programme de la municipalité en place.



### La section de fonctionnement du BP 2021 est prévu en hausse de presque 7% par rapport à 2020

Cette hausse s'explique par un niveau de recettes équivalent, provenant d'une prévision de report d'excédent.

### La recherche d'une stabilisation des ressources de fonctionnement

Si en 2020 les ressources n'ont pas chuté de façon très significative, il est nécessaire de prévoir à terme un impact négatif de la crise sur certaines ressources de fonctionnement (fonds frontaliers notamment) qui appelleront à la plus grande prudence budgétaire dans les années futures. Cet impact devra, pour Ambilly, être cependant tempéré par les premiers versements de la rente de superficie issue des Communaux, initialement prévus pour 2021, mais qui sont plus assurés pour 2022. Cette rente est prévue pour 99 ans.

### Fiscalité communale

La Municipalité choisit de ne pas pénaliser les ambilliens avec une augmentation des taxes locales, celles-ci seront donc stabilisées au même taux qu'en 2020, le même depuis 2007. La DGF a été revue à la baisse et les compensations de l'État sur les exonérations de taxes locales restent prudentes.



### **Des dépenses calculées avec rigueur**

Les charges à caractère général sont stabilisées et les charges de personnel connaissent une augmentation plutôt structurelle liée aux augmentations de charges et cotisations mais aussi liée à l'évolution des besoins de la commune, et loin du remplacement poste pour poste, chaque service fait l'objet d'une réflexion en matière d'amélioration de son organisation (en termes d'adaptation aux nouveaux besoins sur le territoire). Ce montant de charges de personnel ne dépasse pas les 49,5 % du montant total des dépenses de fonctionnement.

Le montant des amortissements, reflet de la dynamique d'investissement de la commune ces dernières années, impacte significativement le volet de ces dépenses.

Une ligne de dépenses imprévues a été dégagée nouvellement cette année afin de pouvoir abonder en fonctionnement sans pour autant déséquilibrer l'architecture budgétaire de cette section. La prudence reste de mise.



### **Un budget d'investissement proposé en suréquilibre de recettes par rapport aux dépenses**

Toujours forte du report chaque année depuis 2018 des ressources issues des Communaux, la commune – malgré une volonté toujours marquée en termes de poursuite des projets – propose un budget d'investissement en suréquilibre de recettes d'investissement, traduisant ainsi une vision comptable la plus réaliste et la plus sincère. En effet, si le report d'excédent 2020 fonde la principale ressource de la commune (qui s'exprime également en termes de trésorerie), il est irréaliste de prévoir un niveau de dépenses d'investissements à la même hauteur.

A cela s'ajoute, les mécanismes de financement de l'État (à travers le CRTE, Contrat de relance de transition Écologique), de la Région (accords de relance et CPER – Contrats de Plan État-Région) qui viendront abonder ces prévisions de recettes d'investissement en fonction des subventionnements fixés et de l'éligibilité des projets communaux qui leur sont soumis. Les prévisions de dépenses restent larges, permettant à la fois de faire face aux engagements financiers de la commune dans le cadre de sa politique foncière (en lien avec l'EPF notamment), dans le cadre de ses participations aux travaux d'Annemasse Agglo mais aussi en fonction de travaux sur des bâtiments publics ou édifices publics qui doivent être rénovés, de travaux de voirie, d'éclairage public, qui se traduisent principalement à travers les diverses opérations, mais aussi dans les comptes hors opérations.





## Priorités 2021 en prévisions budgétaires de dépenses d'investissement (hors opérations)

### Assurer la sécurité informatique, préserver la continuité des activités de la commune, en présence ou à distance

- Assurer la continuité informatique, la qualité des services et l'évolution numérique : 265 000 €uros
- Protection informatique des systèmes et serveurs et systèmes de sécurité : 20 550 euros
- Nouveaux logiciels de gestion et MAJ des logiciels : 42 500 euros
- Remplacement obsolescence du matériel désuet (État civil- BIMAG- autres services) : 31 000 euros
- Licences et matériels liés au télétravail et à la dématérialisation : 52 950 euros
- Évolution du parc informatique des écoles : 15 000 euros
- Marché de contrôle d'accès (suite) : 60 000 euros
- Travaux de câblage et liaisons : 43 000 euros



### Poursuivre l'amélioration du cadre de vie en ville, la mise en accessibilité , optimiser les circulations , préserver le patrimoine communal

- Amélioration du cadre de vie en ville et environnement : 1 539 500 euros
- Mise en accessibilité et en conformité des bâtiments : 422 000 euros
- Éclairage public (et enfouissement de réseau) : 227 000 euros
- Équipement voirie- aménagement aires de jeux : 146 500 euros
- Accessibilité- marché de voirie : 355 000 euros
- Signalisation jalonnement : 80 000 euros
- Incendie (bornes) : 50 000 euros

République française  
COMMUNE D'AMBILLY



**Travaux espaces verts (plantations serres, bords du Foron...): 189 000 euros**

- Remplacement du mobilier des aires de jeux : 70 000 euros

**Amélioration du patrimoine communal (bâtiments et matériels) : 366 700 euros**

- Équipement des bâtiments (vestiaires, salles de réunion, salle du conseil, salles de classe, équipements de sécurité) : 198 000 euros
- Acquisitions véhicules et matériels techniques et espaces verts : 158 700 euros
- Signalétique bâtiments : 10 000 euros

**Restauration scolaire (amélioration matériel + véhicule de portage de repas) : 46 500 euros**

- Matériels de cuisine : 11 500 euros
- Véhicule supplémentaire de portage de repas à domicile : 35 000 euros

**Amélioration du service de la sécurité en ville (Police Municipale) : 65 600 euros**

- Travaux nouveaux locaux et mobiliers : 26 500 euros
- Véhicules 3 roues : 25 000 euros
- Équipements de sécurité des agents : 14 100 euros



**Engager des stratégies de renouvellement urbains : 4 284 000 euros**

- Études hors travaux (202-203) : 125 000 euros  
(Coûts liés à la modification 4 du PLU, missions de géomètres, et études diverses)

**Acquisitions foncières 3 094 000 euros**

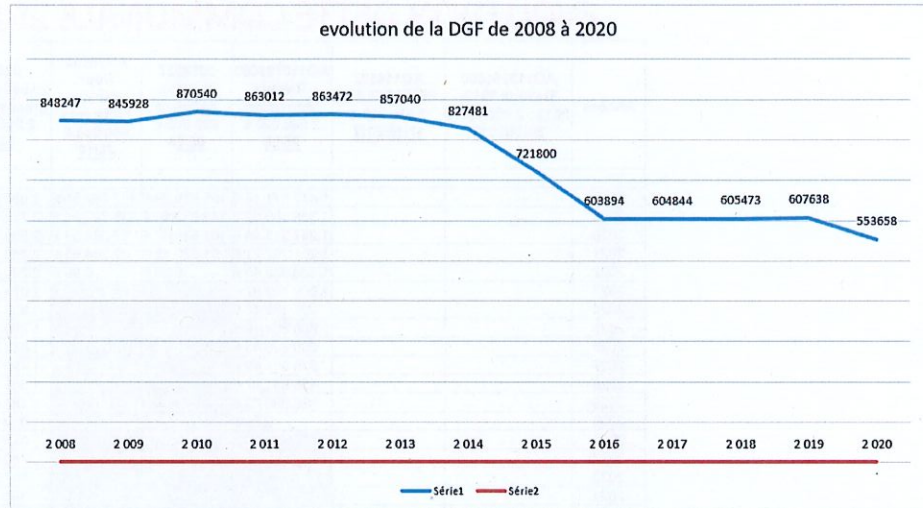
- Acquisitions de terrains (dont achat foncier ilot C9 pour habitat participatif) : 954 000 euros
- Acquisitions bâtiments (dont Maison Pictet de Rochemont, rachat de portage maison Capolo, Achat local Petite Enfance projet Unika rue de la Treille) : 1 110 000 euros
- Remboursement capital des portages EPF : 1 030 000 euros

**Participations financières sur travaux et subventions versées : 1 065 000 euros**

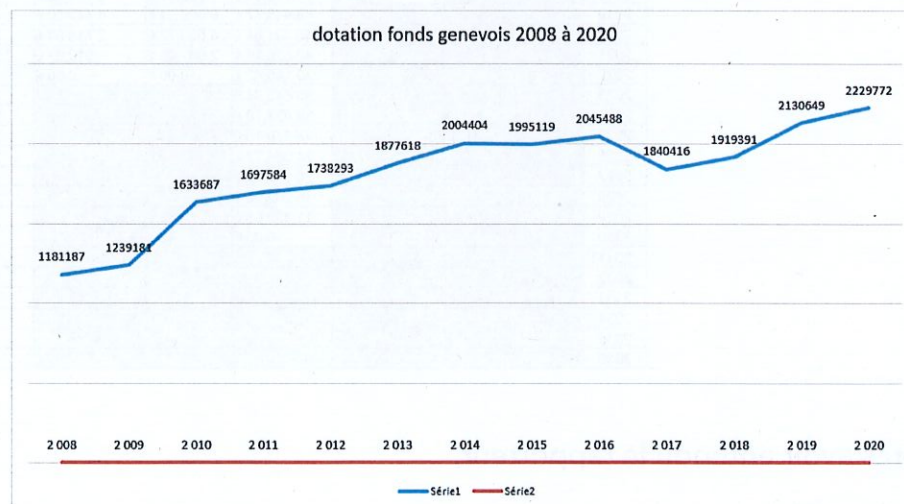
- Projet connexe Briand/Helvétie SYANE : 465 000 euros
- FISAC (subvention) : 10 000 euros
- Aide à la pierre PLH (Agglo) : 100 000 euros
- Travaux tramway et opérations connexes (fin) : 290 000 euros
- Voie Verte (fin) : 200 000 euros



## Evolution de la DGF



## Fluctuation des fonds frontaliers





## EVOLUTION DETTE COMMUNALE 2018-2036

Années	AO113251000 Travaux 2012- 2013 : 2 000 000 € 30/11/2017	AO114193 PRÊT RELAIS 2 450 000 € 17/10/2017	AO110794000 Travaux rénovation 2 000 000 € 25/08	3058027 Travaux bâtiment 600 000 € 05/04	AR10505 Pour travaux bâtiments 600 000 € 25/10	925673 Investissements grands projets 2 995 000 € 08/11	Capital restant du
2018			1 472 871,18 €	195 976,89 €	182 882,55 €	2 864 941,29 €	4 716 671,91
2019			1 386 565,62 €	149 833,16 €	135 895,91 €	2 732 986,44 €	4 405 281,13
2020			1 297 213,48 €	101 839,07 €	87 264,53 €	2 559 107,82 €	4 046 424,90
2021			1 204 707,21 €	51 920,42 €	87 264,53 €	2 463 277,38 €	3 807 169,54
2022			1 108 035,46 €	0,00 €	0,00 €	2 220 791,71 €	3 329 727,17
2023			1 009 782,97 €			2 079 445,78 €	3 089 228,75
2024			907 130,40 €			1 936 039,16 €	2 843 169,56
2025			800 854,19 €			1 790 541,81 €	2 591 396,00
2026			690 826,43 €			1 642 923,24 €	2 333 749,67
2027			576 914,69 €			1 493 152,55 €	2 070 067,24
2028			458 981,87 €			1 341 198,35 €	1 800 180,22
2029			336 886,02 €			1 187 028,79 €	1 523 914,81
2030			0,00 €			1 030 611,59 €	1 030 611,59
2031						871 913,99 €	871 913,99
2032						710 902,72 €	710 902,72
2033						547 544,07 €	547 544,07
2034						381 803,81 €	381 803,81
2035						213 647,21 €	213 647,21
2036						43 039,05 €	43 039,05



## EVOLUTION INTERETS EMPRUNTS 2018-2036

Années	AO113251000 Travaux 2012-2013 2 000 000 € 30/11/2017	AO114193 PRÊT RELAIS 2 450 000 € 17/10/2017	AO110794000 0 Travaux rénovation 2 000 000 € 25/08	3058027 Travaux bâtiment 600 000 € 05/04	AR10505 Pour travaux bâtiments 600 000 € 25/10	925673 Investissements grands projets 2 995 000 € 08/11	Remboursement Intérêts annuels
2018		0,00 €	51 992,35 €	7 858,67 €	6 119,28 €	40 826,31 €	106 796,61
2019			48 945,77 €	6 008,31 €	4 442,56 €	38 902,54 €	98 299,18
2020			45 791,64 €	4 083,75 €	2 716,98 €	36 950,72 €	89 543,09
2021			42 526,16 €	2 081,98 €	910,97 €	34 970,44 €	80 489,55
2022			39 145,42 €	0,00 €	0,00 €	32 961,29 €	72 106,71
2023			35 645,34 €			30 922,85 €	66 568,19
2024			32 021,70 €			28 854,69 €	60 876,39
2025			28 270,15 €			26 756,38 €	55 026,53
2026			24 386,17 €			24 627,48 €	49 013,65
2027			20 385,09 €			22 467,55 €	42 832,64
2028			16 202,06 €			20 276,12 €	36 478,18
2029			11 892,08 €			18 052,74 €	29 944,82
2030			0,00 €			15 796,95 €	15 796,95
2031						13 508,28 €	13 508,28
2032						11 186,22 €	11 186,22
2033						8 830,34 €	8 830,34
2034						6 440,09 €	6 440,09
2035						4 149,99 €	4 149,99
2036						1 554,55 €	1 554,55

Après avoir entendu le rapporteur,

Après délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

Avec 22 voix « POUR » : Monsieur Guillaume MATHELIER – Madame Bertilla LE GOC –  
Monsieur Laurent GILET – Madame Carole DARCY – Monsieur Abdelkrim MIHOUBI –

Monsieur Guillaume SICLET – Madame Helena DORA (par visioconférence) - Monsieur Apdullah KAYGISIZ - Madame Marie-Elisabeth BAILLY (par visioconférence) – Madame Rabia HADDADI – Monsieur Noël PAPEGUAY – Madame Dalina EYINGA - Monsieur André SAURON – Monsieur Yasin SEN – Madame Maria TOURAINE - Monsieur Burim CERIMI – Madame Antoinette MAURER - Monsieur Hervé FEARN - Madame Gaelle LEGAI-PERRET (par visioconférence) – Monsieur Roland MARTIN - Madame Geneviève GANTIN (procuration à Monsieur Guillaume SICLET) – Madame Christiane BORGIS (procuration à Monsieur Yasin SEN).

**6 voix « ABSTENTION » :** Monsieur François LIERMIER – Madame Nathalie BAUER - Madame Christiane GROS – Monsieur Julien FERAUD - Madame Sandrine CHAUVET - Monsieur Mohamed EL BAKI

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire
- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

*Fait à Ambilly, le vendredi 26 février 2021.*

*Affichage et publication le ..... 26 FEV. 2021*

**Le Maire, Guillaume MATHELIER**



Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-217400084-20210225-D2021\_018-DE